

## BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 14/2021

Les conditions de ces derniers jours ont permis de bien avancer dans les travaux d'automne, même si le gel est survenu dans certaines régions.

### COLZA

**Stades, état général :** 8 feuilles, voire plus pour les plus avancés, 3 à 4 feuilles pour les moins avancés. La plupart des cultures présentent un pivot bien développé et se trouvent donc dans de bonnes conditions pour entrer en phase hivernale. Les débuts d'élongation ont été observés dans les parcelles les plus développées et les plus denses.

**Limaces :** la pression a pu être maîtrisée dans la plupart des cas. La période de risque est maintenant terminée.

#### Insectes ravageurs :

Le vol de la **grosse altise** est terminé ; il a été moins important que celui de l'année dernière. La période de sensibilité aux morsures d'altise est maintenant finie pour tous les colzas. Les pontes ont débuté depuis quelques temps et les premières galeries dues aux larves ont été observées dans les pétioles des feuilles. Dès la semaine prochaine et jusqu'à la fin du mois d'octobre, il faudra contrôler la présence de ces larves dans les pétioles. Elles peuvent en effet représenter un risque pour les cultures peu développées, lors d'hivers doux et en cas de forte infestation. Le contrôle se fera sur 10 fois 5 plantes se suivant, récoltées au hasard. Cette opération, qui a l'air délicate à réaliser, est en fait très simple. Les galeries typiques causées par les larves se voient très bien avec un peu d'attention. Le seuil qui est actuellement en vigueur est de 70% des plantes avec des larves.

Pour le comptage, il est également possible d'utiliser la méthode Berlèse, qui consiste à prélever 20 plantes, les déposer dans des entonnoirs avec un bocal en-dessous, les laisser sécher et compter ensuite les larves tombées dans le bocal. Avec ce système, le seuil proposé est de 2 à 5 larves par plante en moyenne.

Le **charançon du bourgeon terminal** a été capturé dans quelques parcelles, mais reste plutôt rare. Il y a lieu de continuer à surveiller son activité jusqu'à fin octobre. Pour le suivi de cet insecte, le piège doit être remonté et disposé au-dessus de la végétation. Le seuil d'intervention

(indicatif) est de 10 captures dans le piège en 3 jours. Une lutte spécifique peut s'avérer utile dans les régions où des dégâts dus à ce ravageur ont été observés ces dernières années, mais il faut relever le côté sporadique des attaques, qui se limitent souvent aux bordures des parcelles.

→ La synthèse des observations des insectes du colza réalisées en Suisse romande se trouve sur la plateforme Agrometeo : <https://www.agrometeo.ch/grandes-cultures/colza>

Différentes vidéos relatives aux insectes du colza sont disponibles. Elles présentent les larves d'altise :

<https://www.youtube.com/watch?v=43ZSPqbAcM0>

et le charançon du bourgeon terminal :

<https://www.youtube.com/watch?v=iefX3xEDUWY>

→ La lutte contre les insectes ravageurs d'automne et leurs larves est soumise à autorisation par les règles PER.

**Applications de fongicides-régulateurs :** ces interventions permettent avant tout de réguler la croissance et donc de limiter le risque d'élongation de la tige avant l'hiver et les risques de dégâts de gel consécutifs. Les interventions jugées nécessaires ont en principe été réalisées.

→ **Voir aussi : le bulletin précédent.**

→ **En cas d'intervention, laissez un témoin.**

### BETTERAVE

La campagne d'arrachage se poursuit dans de bonnes conditions.

Nous rappelons l'importance d'éviter une infestation de vos parcelles par le **souchet comestible**.

→ [www.frij.ch/Conseil/Production-vegetale-/Souchet-comestible](http://www.frij.ch/Conseil/Production-vegetale-/Souchet-comestible)

Afin de lutter préventivement contre la **jaunisse virale**, heureusement plutôt rare cette année, il est important que les betteraves atteintes ne forment pas de repousses. Un labour est de ce fait fortement recommandé. Il permettra également de diminuer la pression des altises, des teignes, ainsi que de la cercosporiose. Le labour limite aussi les repousses de betteraves résistantes aux sulfonilurées. Celles-ci peuvent également être combattues par un travail intensif du sol si la rotation le permet.

**Maïs:** la récolte des ensilages touche à sa fin ; certaines cultures ont subi des dégâts de gel.

Après la récolte, pensez à la lutte mécanique (charrue), qui est efficace contre la pyrale et permet aussi de lutter contre la fusariose.

## CÉRÉALES D'AUTOMNE

**Stades :** levée à 3 feuilles.

**Semis tardifs :** ne pas oublier d'adapter la densité de semis. Pour les semis de début novembre, il est généralement conseillé de semer 450 grains par m<sup>2</sup>. N'oubliez pas de tenir compte du PMG et de la faculté germinative.

- Consulter les fiches agridea 2.23-24
- Conservez les étiquettes des semences

**Limaces :** les cultures sont à contrôler jusqu'au stade 3 feuilles. Si nécessaire, prévoir l'application d'un granulé molluscicide (pensez alors à la demande d'autorisation dès novembre).

**Désherbage :** les cultures mises en place au début d'octobre sont à désherber l'automne.

- Voir les fiches agridea 2.31, 2.32, 2.33 et 2.35.

**PER :** il est possible d'intervenir en post-levée jusqu'au 31 octobre. Les interventions d'herbicides en post-levée sont possibles dès le stade 1 feuille. Il est préférable d'éviter le stade levée, surtout avec des produits à base de chlortoluron.

- Laissez un **témoin herbicide** dans vos cultures
- Évitez de traiter avant de fortes pluies
- Voir aussi les fiches désherbage sur : <https://www.frij.ch/Conseil/Production-vegetale-/Station-phytosanitaire/Cereales>

**Pois d'automne:** la période idéale de mise en place est fin octobre (semis à une profondeur de 5 cm). Le désherbage en prélevée est conseillé si l'on redoute des problèmes de graminées. Voir la fiche agridea 10.31-32. En cas de risque de mauvais hivernage, il est préférable de désherber au printemps. À noter que la culture de pois d'automne représente un risque plus élevé que celle des pois de printemps.

**Herbages : campagnols :** les campagnols terrestres et des champs sont bien présents, même si les premiers sont en déclin. Nous conseillons d'appliquer les moyens de lutte préventive pour limiter leurs populations pendant l'hiver, en fauchant les refus et en installant des perchoirs pour rapaces notamment. Ces perchoirs doivent être assez hauts (au moins 3m) et stables. Plus d'infos avec la brochure éditée par le Parc naturel du Doubs ici : [https://www.frij.ch/files/35/2019\\_notice\\_agri\\_lutte\\_campagnol\\_WEB.pdf](https://www.frij.ch/files/35/2019_notice_agri_lutte_campagnol_WEB.pdf)

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A**  
**2852 Courtételle**  
**Poste CH SA**

Case Postale 65  
2852 Courtételle  
T 41 32 545 56 00  
info@frij.ch  
www.frij.ch

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE